

ère de prospérité. Il me semble entendre retentir plus joyeusement que jamais, la hache du bûcheron, le marteau de l'artisan, le bruissement des machines en opération ; il me semble contempler une époque où l'ouvrier recevra la juste récompense de son travail. Ainsi donc, c'est parceque je crois que chaque mot contenu dans l'amendement qui est soumis à la Chambre pourrait être interprété dans un sens tout à fait contraire à celui qu'on veut leur donner, que je voterai avec joie et avec espoir, en faveur des résolutions.

Il est six heures et l'Orateur quitte le fauteuil.

SEANCE DU SOIR.

BILLS PRIVÉS.

TROISIÈME LECTURE.

Les bills suivants sont examinés en comité général, rapportés, lus la troisième fois et passés :

Bill (No. 45) autorisant la construction d'un pont sur la rivière des Outaouais, pour l'usage du chemin de fer de Québec, Ottawa et Occidental, et pour d'autres fins.—(M. Holton.)

Bill (No. 65) constituant la société géographique de Québec.—(M. Fortin.)

DEUXIÈME LECTURE.

Les bills suivants sont successivement lus une deuxième fois :

Bill (No. 68) constituant la compagnie de pont de chemin de fer de Calais et St. Stephen.—(M. Burpee, Sunbury.)

Bill (No. 78) amendement à l'acte constituant la compagnie de prêts et de placements d'Ottawa, et changeant son nom en celui de "compagnie de prêts de Manitoba et du Nord-Ouest. [Limite]. (M. Kirkpatrick.)

VOIES ET MOYENS—LE TARIF.

REPRISE DU DÉBAT.

La Chambre reprend le débat sur les résolutions relatives aux droits de douane et d'accise, et sur l'amendement de M. Mackenzie à ce sujet.

M. PLUMB : Le débat est entré dans une phase nouvelle, et c'est ce qui va faire le sujet des quelques remarques que j'ai l'honneur d'offrir ce soir.

Après une discussion longue et élaborée des deux côtés de la Chambre, l'honora-

ble chef de l'opposition qui exprime non seulement l'opinion de ses partisans, mais encore celle du grand parti qu'il commande et dont il expose les vues, a présenté une résolution qui embrasse sans doute, bien que sous une forme concise, les principes de la gauche dans cette Chambre et les principes du grand parti que cette opposition représente. Car, malgré que ce parti ait succombé dans la lutte et n'ait plus dans cette Chambre qu'un petit nombre de représentants, il nous est impossible de ne pas convenir qu'il forme dans le pays un grand pouvoir qu'il est inutile de méconnaître, qu'il est dangereux de mépriser, et qui doit toujours être traité au cours des discussions, dans cette Chambre ou ailleurs, comme un des pouvoirs du pays.

La résolution présentée par l'honorable chef de l'opposition, renferme, comme je l'ai déjà dit, bien qu'en peu de mots, ce que l'on peut considérer comme la quintessence des arguments qui sont apportés contre la politique du gouvernement. Je vais le lire de suite, en commençant ; la voici :

" Que cette Chambre tout en étant prête à voter libéralement les sommes nécessaires aux exigences du service public et au maintien du crédit du pays, considère que le projet actuellement sous considération est de nature à distribuer inégalement, et par conséquent, injustement le fardeau des impôts, à détourner le capital de son cours ordinaire qui est le plus profitable ; à favoriser des classes particulières aux dépens de toute la population ; qu'il tend à rendre inutile et coûteux les efforts persistants que fait le pays pour acquérir une part de l'immense et progressif commerce de transport de ce continent, et à provoquer, entre la politique commerciale de l'empire et celle du Canada, des conflits qui peuvent amener les conséquences les plus déplorables."

Je dois avouer que je ne demande pas de meilleur texte à développer pour le moment, que cette courte et compréhensive résolution.

J'ai dit à mon honorable ami qui a présenté les résolutions du tarif que le discours dont il les a accompagnées, était le meilleur commentaire possible de ces résolutions et la meilleure preuve qu'elles étaient acceptables au pays.

Mais avant de parler de ces résolutions mêmes, on me permettra, je l'espère, de passer rapidement en revue, aussi brièvement, du moins, que le cas le permet, les circonstances dans lesquelles nous met la condition du pays, et qui ont contribué